



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 29 octobre 2013 — N° 84

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Josée Théberge.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de saluer les récipiendaires du concours La Passion d'entreprendre du Carrefour jeunesse-emploi de Bourassa-Sauvé.

Mme Bouillé (Iberville) fait une déclaration concernant le 45^e anniversaire de l'ensemble vocal l'Air du Temps.

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration concernant la 35^e édition du Salon du livre de l'Estrie.

Mme St-Laurent (Montmorency) fait une déclaration concernant le 20^e anniversaire de l'Association lyrique de Beauport.

29 octobre 2013

M. D'Amour (Rivière-du-Loup–Témiscouata) fait une déclaration afin de rendre hommage au Club Optimiste de Saint-Épiphanie.

Mme De Courcy (Crémazie) fait une déclaration afin de souligner l'engagement des bénévoles du Centre de santé et de services sociaux d'Ahuntsic et Montréal-Nord.

M. Rathé (Blainville) fait une déclaration concernant la Fondation du Club Optimiste Blainville Inspirante.

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de remercier le D^r Stanley Vollant pour tout l'espoir que porte la marche Innu Meshkenu.

M. Blanchet (Johnson) fait une déclaration afin de féliciter les 35 ans d'histoire des zones d'exploitation contrôlée (Zecs).

À 13 h 57, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 15.

Moment de recueillement

29 octobre 2013

Présentation de projets de loi

M. Khadir (Mercier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 494 Loi proclamant la Journée nationale de sensibilisation à l'hépatite C

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 494.

Dépôts de documents

M. Bédard, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 28 mai 2013 par Mme David (Gouin) concernant l'équité et le choix de programmes scolaires offerts au secondaire aux étudiants ayant des troubles du spectre autistique (TSA) et aux étudiants qui ont une déficience intellectuelle;

(Dépôt n° 1244-20131029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 mai 2013 par M. Iracà (Papineau) concernant la construction d'un terrain synthétique de soccer / football à l'est de la ville de Gatineau;

(Dépôt n° 1245-20131029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 30 mai 2013 par M. Bureau-Blouin (Laval-des-Rapides) concernant les compteurs émetteurs de radiofréquences d'Hydro-Québec;

(Dépôt n° 1246-20131029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 5 juin 2013 par Mme David (Gouin) concernant l'interdiction des produits d'emballage en plastiques de type 6;

(Dépôt n° 1247-20131029)

29 octobre 2013

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 11 juin 2013 par M. Lessard (Lotbinière-Frontenac) concernant la réduction de la vitesse à l'intersection de la route 112 et de la rue Flinkote, à Thetford Mines;

(Dépôt n° 1248-20131029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 12 juin 2013 par M. Bolduc (Mégantic) concernant la réglementation concernant le pont de la rivière Sauvage;

(Dépôt n° 1249-20131029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 13 juin 2013 par M. Marcoux (Vaudreuil) concernant le plan d'action pour la réouverture de la sortie 41 de l'autoroute Félix-Leclerc;

(Dépôt n° 1250-20131029)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 17 septembre 2013 par M. Le Bouyonnec (La Prairie) concernant la construction d'un mur antibruit aux abords de l'autoroute 15/132 à La Prairie.

(Dépôt n° 1251-20131029)

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Paradis (Brome-Missisquoi) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 30 octobre 2013, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 1252-20131029)

Dépôts de rapports de commissions

M. le président, dépose :

Le rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale qui, le 25 octobre 2013, s'est réuni afin de statuer sur deux demandes de modifications à la composition des commissions parlementaires.

(Dépôt n° 1253-20131029)

29 octobre 2013

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 121 et 127 du Règlement, Mme Poirier, première vice-présidente, propose :

QUE les modifications à la composition des commissions telles que prévues au rapport du comité directeur de la Commission de l'Assemblée nationale soient adoptées;

QUE ces modifications soient effectives à compter du 25 octobre 2013.

La motion est adoptée.

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, Mme David (Gouin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 250 citoyens et citoyennes du Québec, concernant l'augmentation du taux de remplacement du Régime de rentes du Québec (RRQ).

(Dépôt n° 1254-20131029)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 1^{er} octobre 2013, adressée à M. Réjean Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, transmise par Mme Chantal Gariépy, fille et aidante de Mme Anita Girard et présidente du Comité des usagers de l'Institut de gériatrie de Montréal, concernant les compressions dans le réseau de la santé et des services sociaux.

(Dépôt n° 1255-20131029)

29 octobre 2013

À la demande de M. le président, M. Lisée, ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur, retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté le 24 octobre 2013 sur la motion de Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse, proposant que le principe du projet de loi n° 52, Loi concernant les soins de fin de vie, soit maintenant adopté.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 64 en annexe)

Pour : **84** Contre : **26** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 52 est adopté.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 52 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Cloutier, ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, à la Francophonie canadienne et à la Gouvernance souverainiste, conjointement avec M. Caire (La Peltrie), M. Khadir (Mercier) et M. Ratthé (Blainville), propose :

29 octobre 2013

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la Loi sur la Cour suprême confère au Québec trois juges à la Cour suprême et que ceux-ci doivent être choisis parmi les juges de la Cour d'appel ou de la Cour supérieure du Québec ou parmi les avocats en exercice, membres du Barreau du Québec;

QU'elle rappelle que cette garantie constitutionnelle préserve la spécificité québécoise et civiliste et ne peut être altérée ou autrement modifiée sans le consentement de l'Assemblée nationale du Québec;

QU'elle rappelle la position historique du Québec selon laquelle les trois juges du Québec à la Cour suprême devraient être sélectionnés parmi les candidats recommandés par le Procureur général du Québec au gouvernement fédéral;

QU'elle rappelle l'importance que la Cour suprême puisse compter trois juges du Québec lors de l'audition de causes majeures pour le Québec;

QU'elle déplore l'unilatéralisme dont a fait preuve le gouvernement fédéral lors de la nomination du dernier juge du Québec à la Cour suprême;

QU'elle déplore que la décision du premier ministre du Canada ait mené à la contestation de la nomination de ce juge, ainsi qu'au retrait temporaire de ce dernier, ce qui prive actuellement le Québec du tiers de sa représentation à la Cour suprême.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre (Acadie), conjointement avec Mme Roy (Montarville), Mme David (Gouin) et M. Rathé (Blainville), propose :

29 octobre 2013

QUE l'Assemblée nationale félicite la Canadienne
Mme Alice Munro, lauréate du prix Nobel de littérature 2013.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Martel (Nicolet-Bécancour), conjointement avec Mme David (Gouin), présente une motion concernant le rapport produit en 2001 par le ministère de l'Environnement sur l'entreposage de matières dangereuses par l'entreprise Reliance à Pointe-Claire; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Khadir (Mercier) présente une motion concernant le sénat du Canada; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 45, Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie;
- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 41, Loi modifiant la Loi sur la fonction publique principalement en matière de dotation des emplois;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 28, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du document intitulé *L'autonomie pour tous : livre blanc sur la création d'une assurance autonomie*.

M. Ouimet, troisième vice-président, donne l'avis suivant:

- la Commission des finances publiques se réunira en séance de travail afin de poursuivre l'organisation du mandat prévu à l'article 292 du Règlement concernant l'étude de la politique budgétaire du gouvernement et l'évolution des finances publiques.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

À la suite d'une question soulevée par le leader de l'opposition officielle à la séance du 24 octobre 2013, Mme Carole Poirier, première vice-présidente, rend une directive concernant des déclarations faites à l'extérieur des travaux parlementaires par un ministre et des syndicats, à l'égard de députés de l'opposition, dans le contexte de l'étude détaillée du projet de loi 45, Loi sur le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

La présidence tient à rappeler que les députés peuvent exercer leur travail parlementaire comme bon leur semble. Un Parlement fonctionne selon des règles de procédure qui assurent un équilibre démocratique dans le cadre des délibérations. En vertu de ces règles, le gouvernement a un pouvoir d'initiative important et les députés disposent des outils nécessaires pour contrôler et étudier les mesures proposées par le gouvernement. Les procédures parlementaires et les temps de parole qui en découlent peuvent être utilisés en toute liberté par les députés à chacune des étapes de l'étude d'un projet de loi.

C'est la raison d'être d'un Parlement. De fait, un Parlement est d'abord et avant tout une série de droits et de procédures mis à la disposition d'élus pour débattre en toute liberté des questions qui touchent la gouvernance et l'intérêt public.

Dans les circonstances, la présidence ne peut aller plus loin que de rappeler ces grands principes. Il appartient à chaque membre de l'Assemblée d'assumer ses déclarations et les jugements qu'il porte sur le travail de ses collègues. Il en est de même pour les déclarations des groupes qui s'intéressent aux travaux de l'Assemblée.

29 octobre 2013

Même si, en l'espèce, aucun droit ou privilège n'a été brimé, la présidence tient à rappeler l'importance de l'indépendance du travail de député et qu'elle n'hésitera jamais à intervenir lorsqu'elle jugera que cette indépendance est menacée.

M. Ouimet, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 30 octobre 2013, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Paradis (Brome-Missisquoi).

Cette motion se lit comme suit :

QUE la Commission des finances publiques entende le Vérificateur général du Québec, le lundi 4 novembre 2013 à compter de 14 heures, au sujet de sa volonté de mettre en œuvre le mandat confié par l'Assemblée nationale, le 24 septembre dernier, à la suite de l'adoption d'une motion l'enjoignant à analyser la mise à jour économique que présentera le ministre des Finances et de l'Économie relativement à l'année 2013-2014;

QUE l'exposé du Vérificateur général du Québec soit d'une durée maximale de 30 minutes et que les échanges avec les membres de la Commission soient d'une durée maximale de 90 minutes;

QUE la Commission fasse rapport à l'Assemblée le 7 novembre 2013 à moins que la Commission n'en décide autrement.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 38, Loi concernant la gouvernance des infrastructures publiques, constituant la Société québécoise des infrastructures et modifiant diverses dispositions législatives, ainsi que les amendements transmis par M. Bédard, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor.

Les amendements sont déclarés recevables.

Après débat, les amendements sont adoptés.

Le rapport amendé est adopté.

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 46, Loi modifiant la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents, ainsi que les amendements transmis par M. Khadir (Mercier).

Parmi les dix amendements transmis par M. Khadir (Mercier), un amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est rejeté.

Le rapport est adopté.

29 octobre 2013

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 10 octobre 2013, sur la motion de Mme Ouellet, ministre des Ressources naturelles, proposant que le principe du projet de loi n° 43, Loi sur les mines, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

À 17 h 13, à la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux jusqu'à 18 heures.

Les travaux reprennent à 18 h 03.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Blais (Saint-Henri-Sainte-Anne) à M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « Les coupures de postes d'infirmières »;
- le deuxième, sur une question adressée par Mme St-Pierre (Acadie) à M. Lisée, ministre responsable de la région de Montréal, portant sur le sujet suivant : « Le fait que le ministre ne prend plus en considération l'avis des municipalités et des villes sur les projets d'élargissements et de reconstruction d'autoroutes »;

29 octobre 2013

- le troisième, sur une question adressée par M. Billette (Huntingdon) à M. Gendron, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, portant sur le sujet suivant : « Les importantes pertes d'emplois dans le secteur de la transformation alimentaire au cours des derniers mois ».

M. Gendron, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose l'ajournement des travaux au mercredi 30 octobre 2013, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 18 h 42, Mme Poirier, première vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 30 octobre 2013, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON

29 octobre 2013

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de Mme Hivon, ministre déléguée aux Services sociaux et à la Protection de la jeunesse :

(Vote n° 64)

POUR - 84

Beaudoin (PQ)	de Santis (PLQ)	Leclair (PQ)	Rousselle (PLQ)
Bédard (PQ)	Deltell (CAQ)	Legault (CAQ)	Roy (PQ)
Bergeron (PQ)	Drainville (PQ)	Léger (PQ)	(Bonaventure)
Blanchet (PQ)	Drolet (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Roy (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lévesque (CAQ)	(Montarville)
(Mégantic)	Duchesne (PQ)	Lisée (PQ)	Roy (CAQ)
Bolduc (PLQ)	Duchesneau (CAQ)	Malavoy (PQ)	(Arthabaska)
(Jean-Talon)	Dufour (PQ)	Maltais (PQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Ferland (PQ)	Marois (PQ)	Spénard (CAQ)
Bouillé (PQ)	Fournier (PLQ)	Martel (CAQ)	St-Arnaud (PQ)
Boulet (PLQ)	Gaudreault (PLQ)	McKay (PQ)	Tanguay (PLQ)
Breton (PQ)	(Hull)	Moreau (PLQ)	Therrien (PQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Gaudreault (PQ)	Ouellet (PQ)	Traversy (PQ)
Caire (CAQ)	(Jonquière)	Ouimet (PLQ)	Trottier (PQ)
Cardin (PQ)	Gendron (PQ)	(Fabre)	Trudel (PQ)
Carrière (PLQ)	Goyer (PQ)	Pagé (PQ)	(Saint-Maurice)
Champagne (PQ)	Hébert (PQ)	Pelletier (PQ)	Trudel (CAQ)
Chapadeau (PQ)	Hivon (PQ)	(Saint-Hyacinthe)	(Charlesbourg)
Charbonneau (PLQ)	Iracà (PLQ)	Proulx (PQ)	Turcotte (PQ)
Claveau (PQ)	Kelley (PLQ)	Ratthé (IND)	Vallée (PLQ)
Cloutier (PQ)	Khadir (IND)	Reid (PLQ)	Vallières (PLQ)
Daneault (CAQ)	Kotto (PQ)	Richard (PQ)	Vien (PLQ)
David (IND)	Larouche (PQ)	(Îles-de-la-Madeleine)	Villeneuve (PQ)
De Courcy (PQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	Richer (PQ)	Zakaïb (PQ)

CONTRE - 26

Arcand (PLQ)	Dutil (PLQ)	Ménard (PLQ)	St-Amand (PLQ)
Bergman (PLQ)	Gautrin (PLQ)	Morin (PLQ)	St-Laurent (CAQ)
Billette (PLQ)	Hamad (PLQ)	Ouellette (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Blais (PLQ)	Houda-Pepin (PLQ)	Paradis (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Lessard (PLQ)	Poëti (PLQ)	Weil (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Marcoux (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Diamond (PLQ)	Marsan (PLQ)	Sklavounos (PLQ)	